

# INNOVATION ET ÉCONOMIE SOCIALE EN EUROPE

par Stéphane Bernary \*

*À quelles conditions les organisations d'économie sociale sont-elles porteuses d'innovations utiles aux sociétés européennes (1) ?*

Aborder la thématique des innovations portées par l'économie sociale dans le contexte européen, c'est adopter un positionnement complexe, et se situer dans une attitude de négociation. À l'évidence, si l'économie sociale, par son existence durable et par les innovations qu'elle promet, peut avoir un impact sur la société, c'est à la double condition d'être en connexion avec des attentes sociétales, des besoins mal couverts, et de pouvoir être entendue par des publics et des organisations diverses. L'économie sociale, « couleur » originale donnée à un agir collectif, ne peut échapper à son inscription dans la société. A fortiori, les pratiques d'économie sociale ne sont réellement innovantes et réellement sociales que si elles sont fortement inscrites dans des dynamiques utiles à leurs sociétés d'appartenance.

\* Economie et Humanisme

(1) Cet article s'inscrit dans le prolongement direct du Colloque « Economie sociale et innovation en Europe », organisé par l'Institut Régional Universitaire Polytechnique (IRUP) et le Collège Coopératif Rhône-Alpes, Saint-Étienne, 7-8 avril 2005. Un document compte-rendu, élaboré par Economie & Humanisme, est disponible sur le site [www.irup.com](http://www.irup.com). Les contributions de M. Parodi et M. Canaveira de Campos (encadrés) sont issues de leurs apports à ce colloque.

## Insertion des chômeurs : incontournable innovation

Les « entreprises d'insertion » et autres structures fondées pour faciliter l'accès à l'emploi des chômeurs en difficulté existent en France, mais également en Belgique et dans les autres pays de l'Union Européenne (2) depuis vingt-cinq ans, voire davantage. Il est donc possible de faire ressortir à quel point une dynamique d'innovation socio-économique, bien vivante ou au contraire à stimuler, préside à leur développement et à leur pérennité.

Cette attitude innovatrice est inscrite dans leur projet de fond et dans leurs structures, ce qui les relie sans équivoque à la démarche d'ensemble de l'économie sociale. « L'objet même de nos entreprises, insérer, est leur innovation », estime Alain Cornut, président de l'Entreprise d'Insertion Envie-Loire. « Primauté des personnes et du travail sur le capital, finalité de services aux membres ou à la collectivité plutôt que de profit, autonomie, gestion participative et démocratique », ainsi sont résumés par Salvatore Vetro, l'un de ses responsables, les principes d'action de cette « aventure populaire de développement » qu'est en Wallonie la société Terre (280 emplois stables dans le tri et le recyclage, réservés pour 50 % à des personnes fragilisées).

Ces principes ont des implications concrètes, par exemple, au sein de Terre : des écarts salariaux très réduits ou de nombreuses réunions de l'ensemble des travailleurs sur l'activité, ses points faibles, les changements à instaurer... Il est possible de dire que l'attention à la valeur du travail, et du travailleur, qui a été au XIX<sup>ème</sup> siècle l'un des points-clés de ce qui deviendra l'économie sociale (3), est active dans les SIAE.

(2) D'où l'existence du Réseau européen pour l'emploi, présidé en 2005 par le Comité National français des Entreprises d'Insertion (CNEI).

(3) Cf. A. Gueslin, « L'invention de l'économie sociale », *Economica*, 2003, ou encore le documentaire « Héritiers d'une utopie, les coopératives aujourd'hui », 52', Prod. SCOP Media-Pro et Mille Images, Grenoble, 1998.

Plusieurs implications découlent de cette ligne directrice.

■ En premier lieu, les porteurs de l'économie sociale, quels que soient leur « métier » principal (formation, accompagnement social, production de biens ou services...) et leur domaine d'intervention (aide à l'insertion par l'emploi, habitat, intégration des handicapés...) (4), ont à approfondir et clarifier sans relâche leurs valeurs de référence, leur projet sociétal, tout en se donnant les moyens d'évaluer leurs méthodes d'action et d'en rendre compte de façon intelligible. L'économie sociale s'identifie à une chaîne de cohérence. Les innovations des acteurs de l'économie sociale doivent être porteuses de créativité sur le plan social comme sur le plan économique.

■ Un second facteur important pour l'économie sociale dans le contexte européen est celui de son rapport à la durée. Pas plus les itinéraires d'intégration sociale des individus et des groupes sociaux (5) que le projet global de l'économie sociale ne se construisent hors de l'épreuve du temps, qui inclut d'ailleurs une certaine dose d'échec. Paradoxe, en apparence tout au moins : l'économie sociale doit pouvoir être réactive, selon les évolutions des besoins sociaux, et miser sur le long terme, sans attitude de conservation ou d'auto-protection. « La véritable marque de vitalité, écrivait Charles Gide, ce n'est pas de durer, mais de renaître. »

(4) Thématiques plus spécifiquement abordées au cours du Colloque IRUP - Collège Coopératif Rhône-Alpes.

(5) A fortiori – cf. plusieurs interventions du Colloque – lorsqu'il s'agit de groupes affectés par des discriminations et des processus d'exclusion.

## Anticiper

Les coopératives portugaises d'habitat social rural, après trente ans de développement, ont à faire face à quatre problèmes principaux, en partie liés :

- Il en va d'abord de la participation des coopérateurs à la vie de « leur » organisation. Certaines coopératives ont des difficultés à renouveler les formes de participation.
- Un défi important, car « multi-facettes » et évolutif, se rapporte à la prise en compte des besoins des habitants au-delà du logement lui-même ; certains attendent des réponses à leurs attentes culturelles, d'autres à leurs problèmes de santé, d'éducation des enfants, d'accompagnement des personnes âgées.
- Les coopératives doivent de plus en plus répondre à des exigences de compétence technique et financière. Leurs besoins de professionnalisation sont élevés, et coûteux.
- Enfin, la capacité à maintenir de bonnes relations, d'une part avec les pouvoirs publics, dont les Municipalités, d'autre part avec de nombreuses autres organisations, y compris au sein de l'économie sociale, s'avérera déterminante pour le devenir de ces coopératives.

**Manuel Canaveira de Campos**

*Président, Instituto do sector cooperativo, Lisbonne*

■ Dans et pour cette (re)construction permanente, la capacité de partenariat des acteurs de l'économie sociale est capitale. Ce partenariat est à la fois un levier et un problème. Il se rapporte à la liaison, souvent sous-estimée, entre organisations d'économie sociale (l'« intercoopération » des pionniers du mouvement coopératif). Mais l'établissement de relations, sur des objectifs



durables ou ponctuels, avec d'autres types d'organisations - pouvoirs publics notamment - est bien autant nécessaire. Elles doivent dépasser l'objectif du (co)financement des actions, pour permettre l'échange, la confrontation, la formation et l'interpellation mutuelle. À cet égard, les relations entre les acteurs de l'économie sociale et les institutions européennes ne sont pas sans poser un certain nombre de problèmes : l'Union et ses différents rouages manifestent pour le moins une oscillation ou une ambiguïté quant à la reconnaissance des spécificités du courant de l'économie sociale. Dans ce contexte, l'intégration dans des programmes et politiques européens, pour « lucrative » qu'elle soit, peut être porteuse d'une neutralisation de l'économie sociale, ou de sa réduction à un dispositif d'action sociale (6).

« Non aux ghettos ! », revendiquent les acteurs de l'économie sociale pour le compte des publics : familles mal logées, handicapés, chômeurs, jeunes, groupes sociaux pauvres d'ici et d'ailleurs... « Non au ghetto ! », affirme également pour lui-même le secteur de l'économie sociale. Jusqu'où pourra-t-il, et voudra-t-il acquérir les moyens de cette option fondamentale ?

**Stéphane Bernary**

(6) En convergence avec l'option de certains gouvernements nationaux et, fréquemment, des organisations patronales, cf. **D. Demoustier** (dir.) *Économie sociale et développement local*, L'Harmattan, 2004.

## Quelles innovations ?

On entend souvent un discours d'innovation économique et sociale chez les acteurs de l'économie sociale et solidaire. Les économistes font référence en matière d'innovation à Schumpeter, qui avait distingué divers types d'innovation économique strictement liés à des entrepreneurs capitalistes. On en retiendra quatre, plus ajustés aux créativité de l'entrepreneur social.

- **De nouveaux biens et services** : la diversification des espèces dans les jardins d'insertion, les services de transports solidaires, l'aide aux créateurs d'activité que l'on trouve dans les coopératives d'activités... en sont des illustrations.
- **De nouveaux procédés de production, une valorisation des savoir-faire** : ateliers culinaires interculturels, recycleries-ressourceries... Nombre de pratiques d'économie sociale font place à des compétences et des modes de production non reconnus par « le marché ».
- **De nouveaux procédés de distribution ou d'échanges, de nouveaux débouchés** : la distribution des paniers aux adhérents dans les Jardins de Cocagne, les nouveaux circuits courts agriculteurs-consommateurs, le commerce équitable, les réseaux d'échanges de savoir... Ces innovations jouent un rôle exemplaire dans les processus de socialisation. On pourrait encore citer la finance solidaire, les relations financières de proximité, qui se développent de plus en plus dans les pays du Nord comme du Sud.
- **De nouveaux modes d'organisation et de gouvernance** : l'invention du système de règles de l'économie sociale, déliant en partie l'exercice du pouvoir de la possession du capital, demeure une innovation remarquable ; de même que la place de la solidarité, de la « co-opération » dans le pilotage des Sociétés coopératives d'intérêt collectif, des GEIQ (7), et, d'une manière plus générale, des innovations institutionnelles générées par les entreprises sociales.

**Maurice Parodi**

*Économiste, professeur émérite de l'Université de Méditerranée*

(7) Groupement d'Entreprises pour l'Insertion et la Qualification.